

COMMUNE D'AUREL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2025

Présents : AUBERT Jean-Christophe, MAILLEFAUD Thomas, LOHÉ Noël, DE BAUCHE Alain, BOYER Philippe, BORREL Philippe, PRIN Yoann

Absents excusés : RUTY Fabien, AUBERT Nicole, MAILLEFAUD Jocelyne, MARCEL Jean-Jacques

Pouvoir : Mme MAILLEFAUD Jocelyne donne pouvoir à Mr MAILLEFAUD Thomas

Secrétaire de séance : BOYER Philippe

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le Quorum est atteint.
Monsieur le Maire demande si il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2025 : adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Redevances agence de l'eau 2026
- Réévaluation du tarif pour le branchement d'eau
- Tarifs eau et assainissement 2026
- Projet de voyage scolaire 2026
- Etude de faisabilité cuisine centrale CCCPS
- Adhésion à Plurélya
- Adhésion Fibre
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- Enquête publique NICOLAS

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

1) Redevances agence de l'eau 2026 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer chaque année pour appliquer les tarifs des redevances pour consommation d'eau potable et performance des réseaux d'eau potable.

La délibération n°2024-25 du 04 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse relative aux taux de redevances pour les années 2025-2030 fixe les tarifs de celles-ci.

Pour l'année 2026, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,39 €HT/m³ et le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 €HT/m³.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient de modulation est issu des données de fonctionnement des réseaux d'eau potable de 2024 et est fixé à 0,83. Il tient compte de la performance des réseaux.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

La contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 est fixé à 0,0498 €HT /m³.

Vote à l'unanimité POUR : 8

CONTRE : 0

Abstention : 0

2) Réévaluation du tarif pour le branchement d'eau :

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le tarif du droit de branchement sur le réseau d'eau potable de la commune est à réévaluer celui-ci n'étant plus en adéquation avec la charge financière que représentent ces travaux pour la collectivité.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du droit de branchement sur le réseau d'eau potable à 1500 euros.

Vote à l'unanimité POUR : 8

CONTRE : 0

Abstention : 0

3) Tarifs eau et assainissement 2026 :

Le Conseil Municipal fixe le tarif des eaux potable et assainissement, à compter de l'année 2026, de la façon suivante :

- Abonnement Assainissement (collecte) : 4,65 € / an
 - Transport des Eaux usées (collecte) : 0,8422 € / m³

Tarif auquel il convient de rajouter celui du traitement des eaux usées par la station d'épuration gérée par la CCCPS. Le tarif de traitement des eaux usées est fixé par la CCCPS.

- Abonnement eau potable : 65 € / an
 - Consommation eau potable :
 - De 0 à 50 m³ 0,65 € / m³
 - Au-dessus de 50 m³ 0,70 € / m³
 - Taxe SPANC 10 € / an - pour chaque abonné non raccordé à l'assainissement collectif -

Vote à l'unanimité POUR : 8
CONTRE : 0
Abstention : 0

4) Projet de voyage scolaire 2026 :

Mr le Maire fait part de la demande de subvention pour un voyage scolaire dans le Vercors sur le thème « Astronomie et Nature » du 9 au 13 mars 2026. Il présente au conseil municipal le projet pédagogique et le budget prévisionnel de ce voyage.

Le coût du voyage s'élève à 6692,60 € soit 371,81 € par enfant -

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention à l'Association les Petits Aurelous correspondant à 100 € par enfant soit 1800 € au total- pour aider au financement de ce voyage scolaire.

Vote à l'unanimité POUR : 8
CONTRE : 0
Abstention : 0

5) Etude de faisabilité cuisine centrale CCCPS :

Plusieurs communautés membres de la CCCPS ont indiqué qu'elles seraient intéressées pour mutualiser les services de restauration collective sur le territoire de la communauté de

communes. En novembre 2024, la Communauté de Communes a lancé une étude d'opportunité portant sur la mutualisation de la restauration collective sur le territoire de la CCCPS.

Dans la suite logique de ce projet, une étude de faisabilité va être mener et il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur son intégration dans le périmètre de l'étude faisabilité portant sur la mutualisation de services de restauration collective conduite par la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans. Il est rappelé que l'ensemble des frais d'étude sont pris en charge par la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement pour intégrer le périmètre de l'étude faisabilité portant sur la mutualisation de services de restauration collective conduite par la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans et ainsi participer au Comité de pilotage de cette étude.

Vote à l'unanimité	POUR : 8
	CONTRE : 0
	Abstention : 0

6) Adhésion à Plurélya :

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal par délibération du 27 février 2025 a approuvé l'adhésion de la Commune d'Aurel à Plurélya (association loi 1901 à but non lucratif, organisme à vocation nationale de gestion des œuvres sociales et culturelles des personnels territoriaux depuis 1966) à compter du 1^{er} avril 2025.

Toutefois compte tenu du taux de retour des prestations et du mécontentement global des agents de la commune, il est proposé de mettre fin à l'adhésion de la commune à cet organisme à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal autorise la résiliation de l'adhésion à Plurélya à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vote à l'unanimité	POUR : 8
	CONTRE : 0
	Abstention : 0

7) Adhésion Fibre :

Des devis de l'opérateur actuel, à savoir ORANGE, ont été reçu en mairie pour le passage à la Fibre des différents contrats de la collectivité.

Mr BOYER conseiller municipal est chargé de demander des devis auprès de différents opérateurs afin que le Conseil Municipal puisse évaluer les offres et adhérer à la Fibre.

Le sujet sera à nouveau abordé lors d'une prochaine séance du conseil.

8) Enquête publique échanges de terrains au quartier de Saint Pierre :

Mr le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par la famille NICOLAS, d'échanger avec la commune une partie de la parcelle E 523 dont ils sont propriétaires avec une bande de terrain communale située entre les parcelles cadastrées E 523 et E 57 au quartier de Saint Pierre.

Cet échange nécessiterait l'intervention d'un géomètre expert afin de délimiter les parcelles, et d'établir le document d'arpentage.

Le Conseil Municipal, décide de réaliser une enquête publique.

Vote à l'unanimité POUR : 8

CONTRE : 0

Abstention : 0

9) Questions diverses :

Bornage terrains BEC : Mr BEC Raymond accepte de céder à la commune deux parcelles de terrains. Un bornage des parcelles doit être réalisé par un géomètre, avant la vente. Les frais de bornage seront à la charge de la collectivité. Présentation du devis pour la réalisation du bornage des parcelles de Mr BEC Raymond → Accord des membres du conseil municipal à l'unanimité

Travaux au restaurant communal : Des devis ont été demandés afin de rénover et d'agrandir l'entrée du restaurant communal d'Aurel. Les travaux devraient être réalisés durant les vacances scolaire de février 2026.

Séance levée à 19h50

Le Maire :

Jean-Christophe AUBERT



Le secrétaire de séance :

Philippe BOYER

